

CAP monteur en installations sanitaires



L'installateur sanitaire

L'installateur sanitaire prépare, pose et met en service une installation sanitaire neuve (salles de bain, éviers, piscines) en partant des plans du maître d'œuvre.

Il travaille sur toute la gamme des travaux du bâtiment (pavillons, logements neufs ou anciens, locaux industriels...). Il effectue des remises en état sur l'installation sanitaire et ses équipements.

Objectifs de la formation

La formation CAP monteur en installations sanitaires permet d'acquérir les compétences suivantes :

- Lire des plans et réaliser des schémas
- Façonner, assembler des canalisations et les raccorder aux appareils sanitaires
- Mettre en service une installation
- Identifier les corps de métiers et analyser leur interaction technique avec les tâches à réaliser
- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Systématiser la conformité des installations

Contenu de la formation

Enseignements techniques et professionnels

- étude et préparation d'une intervention
- réalisation d'un ouvrage courant
- réalisation de travaux spécifiques
- chef d'œuvre

Enseignements généraux

- prévention santé environnement
- français
- histoire géographie et éducation morale et civique
- mathématiques
- sciences physiques et chimiques
- éducation physique et sportive
- langue vivante (anglais)

Modalités d'organisation

Par année de formation

- 12 semaines de cours théoriques et pratique au CFA
- 35h par semaine de cours
- 40 semaines de formation en entreprise, dont 5 semaines de congés payés



Lieu de formation

41 ZA Galmot - CAYENNE



Prérequis

Aucun



Pour qui ?

En alternance

- avoir au moins 15 ans au 31/12 de l'année civile où vous terminez votre année de 3ème
- ou être âgé(e) de 16 à 29 ans inclus

En formation continue

Veuillez vérifier votre éligibilité en [cliquant ici](#)



Accès à la formation

Signature du contrat et de la convention, entrée en formation de fin août à début décembre.

Toute entrée en formation fait l'objet d'un positionnement, entretien possible.



Validation

CAP monteur en installations sanitaires, diplôme de niveau 3, inscrit au RNCP* sous le numéro 38305 - date d'échéance 31/12/2028



Durée

A minima 800h, parcours en 2 ans



Frais de formation

Public apprenti : Formation prise en charge par l'OPCO de branche

Public en formation continue : Sur devis, nous consulter pour toute demande de prise en charge

75% Taux de réussite aux examens**

84% Taux d'insertion*** dont 41% en poursuite d'étude***

0% Taux de rupture**

CAP **monteur en installations sanitaires**

Rythme de l'alternance

1 semaine au CFA
2 semaines en entreprise

Entreprises conseillées

Entreprise de plomberie
Nous consulter.



Modalités pédagogiques et évaluations

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation
- Participation à des projets pédagogiques
- Contrôle régulier des connaissances, notamment par des examens blancs et des mises en situations pratiques
- Epreuves ponctuelles en fin de formation
- Livret d'apprentissage entre l'apprenant, l'entreprise et le CFA
- Visites en entreprise par le formateur tuteur
- Conseils de classe et bulletins de notes avec l'avis de l'équipe pédagogique



Moyens techniques

- Plateaux techniques équipés
- Salles de formation
- Salle informatique



Perspectives professionnelles

- Installateur en sanitaire
- Monteur en installations sanitaires
- Plombier
- Technicien en maintenance des systèmes sanitaires



Poursuite d'études

Ce diplôme permet d'exercer directement.
Mais il est possible d'opter pour une spécialisation afin d'élargir vos perspectives de carrière en poursuivant vos études : [en savoir plus](#)



Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.
Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaire, merci de prendre contact avec notre référente handicap.



Nous contacter

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat région Guyane
41 Zone artisanale Galmot
97300 CAYENNE
courrier@cfa-guyane.fr
0594 29 95 95

www.cma-guyane.fr

